



## Conseil communal de Gimel

### Conseil communal de Gimel Séance du jeudi 26 juin 2014 A 20h15 au foyer de la Grande salle

Présidence : M. Stéphane Pichon, Président

Absents : Mmes St. Lecoultré (exc.), S. Varonier (exc.), MM. C. Bastian (exc.), F. Debonneville (exc.), S. Debonneville (exc.), J.- F. Jacot (exc.), G. Renaud (exc.), Ph. Reymond (exc.), J.- C. Tosoni (exc.)

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum est atteint

Le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 29 avril 2014
2. Communication du bureau
3. Assermentation d'un nouveau conseiller
4. Préavis No 06-2013 : « Réorganisation de la déchèterie et transformation du hangar existant » : Amendement
5. Préavis No 06-2013 : « Réorganisation de la déchèterie et transformation du hangar existant » : Rapport de la commission
6. Préavis No 06-2013 : « Réorganisation de la déchèterie et transformation du hangar existant » : Rapport de la commission des finances
7. Préavis No 02-2014 « Comptes 2013 » : Rapport de la Municipalité
8. Préavis No 02-2014 « Comptes 2013 » : Rapport de la commission de gestion sur les comptes 2013
9. Préavis No 02-2014 « Comptes 2013 » : Adoption des comptes et décharge
10. Préavis No 03-2014 « Bâtiment multifonctions – crédit de construction » : nomination de la commission
11. Renouvellement du bureau : nomination du Président - nomination du Vice-Président – nomination des scrutateurs – nomination des scrutateurs suppléants
12. Informations de la Municipalité
13. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation. Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

#### 1. Adoption du PV du 29 avril 2014

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 29 avril 2014

Il n'y a pas d'observation.

Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

#### 2. Communications du bureau

Le Président :

- Félicite les membres du SDIS Etraz Région, groupe d'intervention de Gimel, qui se sont distingués au concours cantonal du 3 mai : dans la catégorie motopompes, l'équipe commandée par S. Kursner a terminé première avec mention très bien et félicitations du jury. Dans le gymkhana, L. Guignard a terminé 1<sup>er</sup> dans sa catégorie (Yolanda Perdicaro et Sophie Croisier ont terminé respectivement 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>).
- Remercie les organisateurs pour les festivités célébrant les 20 ans du FC Gimel-Bière durant le week-end des 13-15 juin 201
- Rappelle que la fête cantonale de gymnastique se déroule du 21 au 29 juin et en remercie les organisateurs
- Remercie la Municipalité pour l'organisation de la séance d'information à la population du lundi 16 juin sur les projets en cours dans la commune. Plus de 300 personnes y ont assisté.

#### 3. Assermentation d'un nouveau conseiller

Le Président invite M. Daniel Arpin à s'avancer et à prêter serment.



**4. Préavis No 06-2013 : « Réorganisation de la déchèterie et transformation du hangar existant » : Amendement**

Le président indique la manière dont seront traités les points 4 à 6 de l'ordre du jour :

Point 4 : lecture du préavis et de l'amendement au préavis

Point 5 : lecture du rapport de la commission ad hoc

Point 6 :

- lecture du rapport de la commission des finances
- ouverture des débats
- votation des conclusions de l'amendement, votation de la lettre d) du préavis

Le président passe la parole à la Municipalité

S. Judas lit les conclusions du préavis et les conclusions de l'amendement.

**5. Préavis No 06-2014 : « Réorganisation de la déchèterie et transformation du hangar existant » : Rapport de la commission**

Le président passe la parole à la commission pour la lecture du rapport

Extraits (...)

**Rappel**

*Un premier projet a été soumis au conseil en 2009 et un deuxième en 2010. Le projet soumis aujourd'hui est le projet le plus abouti découlant d'un important travail. Celui-ci a encore été amélioré au niveau des coûts.*

**Exposé des motifs**

*Notre étude s'est portée sur différentes questions dont voici les principales : la conception du projet de la déchèterie et l'amélioration de l'ancien hangar, les détails concernant la fosse, le décanteur, l'écoulement des eaux, les exigences légales concernant les déchèteries, la problématique de l'électricité, la démarche du PPA et la problématique des places de parc. (...)*

*Concernant le PPA, le budget de la commune comporte déjà un coût d'environ Fr. 12'000.- nécessaire aux négociations préalables. Normalement, la démarche ne devrait pas poser de problème.*

*Le projet amendé correspond à un bassin de population de 3'000 habitants environs et remplit les futures exigences de tri. (...)*

*Un subventionnement de la part déchèterie de 18% est possible, mais limité dans le temps. (...)*

**Conclusion**

*La commission unanime vous propose d'accepter (...) le préavis amendé par la municipalité en sa séance du 8 avril 2014, soit :*

- a) *D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réorganisation de la déchèterie tels que modifiés et la transformation du hangar existant après adoption par le Conseil d'Etat du PPA Au Crosez et la mise à l'enquête publique.*
- b) *D'allouer un crédit de Fr. 798'800.- pour exécuter ces travaux, soit de Fr. 648'723.- pour la réorganisation de la déchèterie et de Fr. 150'000 pour la transformation du hangar existant.*
- c) *De financer ce crédit par un emprunt de Fr. 798'800.- aux meilleures conditions actuelles du marché.*
- d) *D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans.*
- e) *De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires pour la déchèterie de Fr. 35'270.45 et de Fr. 8'275.00 pour le hangar voirie, soit un montant total estimé à Fr. 43'545.45.*

(...)

**6. Préavis No 06-2014 : « Réorganisation de la déchèterie et transformation du hangar existant » : Rapport de la commission des finances**

Le président passe la parole à la commission des finances pour la lecture du rapport

La parole est à l'assemblée



E. Marchese demande pourquoi les conclusions du rapport de la commission des finances ne comprennent pas la lettre d).

P.- Y. Correvon confirme qu'il s'agit d'un oubli

S. Kursner demande des précisions sur les postes « installation de chantier » mentionnés dans le devis

P.- Y. Correvon explique qu'il s'agit des frais liés à la préparation de chaque chantier (échafaudage par ex.).

S. Judas rappelle qu'il s'agit d'un devis estimatif dont les montants sont encore sujets à discussion.

L. Durussel et A. Durussel demandent si cet investissement aura un impact sur le montant de la taxe au sac.

S. Judas répond qu'à ce stade, aucune modification du montant de la taxe n'est envisagée. Le mode de financement doit encore être déterminé mais il est prévu que les charges supplémentaires liées au fonctionnement de la déchèterie soient portées par le ménage communal. Elle rappelle que l'entrée en vigueur de la taxe au sac est récente et qu'un bilan doit encore être établi. Sur la base des premières estimations, les frais sont moins importants qu'initialement prévu. Elle rappelle également qu'une modification de la taxe au sac serait communiquée au conseil.

La parole n'est plus demandée.

Le président relit les conclusions de l'amendement et les soumet au vote.

Les conclusions de l'amendement sont acceptées à l'unanimité

Le président relit les conclusions du préavis lettre d) et les soumet au vote.

Les conclusions du préavis lettre d) sont acceptées à l'unanimité.

Au nom de la Municipalité, S. Judas remercie le conseil pour la confiance accordée. Elle remercie également la commission pour la qualité de la collaboration.

Elle espère obtenir le permis de construire avant la fin de l'année afin de pouvoir débiter les travaux l'année prochaine.

## 7. **Préavis No 02-2014 : « Comptes 2013 » : rapport de la Municipalité**

Le Président passe la parole à la Municipalité.

Ph. Rezzonico lit le rapport de la Municipalité

*Extraits*

*La Municipalité vous présente ses comptes 2013 qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 208'911.79.*

*(...)*

*Ces comptes ont été soumis à l'examen de la commission de gestion qui portera son rapport à votre connaissance (...)*

*En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, (...)*

1. *D'adopter les comptes 2013 tels que présentés*
2. *D'en donner décharge à la boursière, d'en donner décharge à la Municipalité*
3. *De donner décharge de son mandat à la commission de gestion*

*(...)*

## 8. **Rapport de la commission de gestion sur les comptes 2013**

Le président passe la parole à la commission pour la lecture du rapport

Extraits du rapport

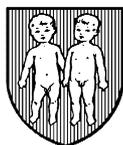
*(...)*

*Introduction*

*Quatre préavis ont eu des incidences sur l'exercice 2013, à savoir :*

*Préavis 02-2011 : « Modération du trafic au carrefour des routes d'Aubonne-Rolle » (...)*

*N° 10-2011 « Travaux d'entretien de la STEP » (...)*



## Conseil communal de Gimel

N° 04-2012 « Extension du réseau du gaz et du télé-réseau SEFA Bauloz » (...)

N° 03-2013 « Bâtiment multifonctions – Crédit d'étude » (...)

### Résultat de l'exercice

L'exercice comptable 2013 boucle sur un bénéfice de CHF 208'911, en regard du budget qui prévoyait une perte de CHF 316'042. Ce bon résultat est principalement influencé par le remboursement du décompte de la facture sociale 2012 de CHF 377'137, ainsi qu'à des revenus extraordinaires d'impôts sur les successions de CHF 238'968.

La marge d'autofinancement, qui indique la mesure dans laquelle la commune peut investir en fonction de sa capacité financière, a retrouvé un niveau réjouissant à hauteur de CHF 998'837. Pour rappel, celle-ci se situait à un niveau alarmant de CHF 18'086 l'an dernier.

L'endettement net de la commune s'élève à CHF 7'338'979, ce qui représente CHF 3917/hab. (base 31.12.2013 : 1'874 habitants), ce qui est considéré comme une dette « importante » selon les normes en vigueur. Nous constatons néanmoins une diminution encourageante de 12,7% par rapport à l'année précédente.

### Administration générale

Pour l'année 2013, le résultat de ce dicastère est équilibré. (...)

### Finances

Les revenus d'impôts ont augmenté de 8,4% par rapport à l'exercice précédent à CHF 4'809'644. Les principaux éléments déterminants sont l'augmentation du taux d'imposition et l'évolution de la population. (...)

Notre participation au fond de péréquation se situe à CHF 902'395, soit en diminution de CHF 77'955 par rapport à l'exercice précédent.

### Domaines et bâtiments

Nous constatons un dépassement de CHF 48'950 pour ce dicastère. Il est à imputer principalement aux frais d'entretien de l'Hôtel de l'Union, dont le remplacement du système de chauffage et l'assainissement du réseau d'eau chaude ont dû être réalisés d'urgence. (...)

### Travaux

Nous constatons un dépassement sur ce dicastère de CHF 94'527. Celui-ci s'explique par un hiver particulièrement rigoureux, (...) Il est à relever que la qualité du tri s'est améliorée et que cela a permis une meilleure rétribution de la vente de nos déchets PET et verres.

### Instruction publique et cultes

Le coût par élève pour l'exercice 2013 se monte à CHF 4'356. Nous notons que ce montant est en constante augmentation. (...)

### Sécurité sociale

Notre contribution à la facture sociale, sur la base des acomptes, s'élève à CHF 978'810.

### Services industriels

Le résultat dégagé se monte à CHF 80'122, attribués entièrement au fond de réserve. (...) La rétrocession Valgaz n'a pas été renouvelée en 2013. Malgré ceci, le résultat dégagé est de CHF 17'092.

### Observations et remarques

Les comptes de notre commune affichent un bon résultat pour 2013. La marge d'autofinancement a retrouvé un niveau acceptable et les recettes d'impôts sont en augmentation. Néanmoins, deux événements majeurs ont influencés positivement les comptes 2013 pour un montant de CHF 615'968. Ils sont de caractère exceptionnel, c'est pourquoi la commission maintient ses recommandations de prudence pour l'avenir.

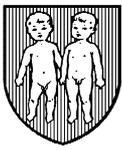
(...)

### Conclusion

En conclusion, la commission de gestion propose au conseil :

1. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2013
2. D'adopter les comptes tels que présentés
3. D'en donner décharge à la boursière
4. D'en donner décharge à la Municipalité
5. De donner décharge de son mandat à la commission de gestion

(...)



Le président passe la parole à l'assemblée

L. Guignard demande des précisions sur l'ajustement du compte forêts<sup>1</sup>.

Ph. Rezzonico explique qu'il a été procédé à un achat de forêts. La loi ne permet pas de les activer à un montant supérieur à leur valeur fiscale ce qui explique qu'il ait été procédé à cet amortissement.

La parole n'est plus demandée.

#### 9. Adoption des comptes et décharge

Le Président relit les conclusions du préavis No 02-2014 et les soumet au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

Le Président passe la parole à la Municipalité.

Au nom de la Municipalité, Ph. Rezzonico remercie le conseil pour la confiance qui est témoignée à la Municipalité. Il remercie également la commission de gestion pour son travail ainsi que Mme Pascale Ducret, boursière, pour sa contribution déterminante à la bonne tenue des comptes.

#### 10. Préavis No 03-2014 : « Bâtiment multifonctions – - Nomination de la commission

La commission suivante est nommée : Jean-Michel Renaud, Nicolas Boillat, Eric Marchese, Hervé Messieux, Sandra Varonier. Suppléants : Valérie Theintz et Anne Fischer

#### 11. Renouvellement du bureau

##### Nomination du président

Le Président donne la parole à l'assemblée pour des propositions.

J.- L. Bignens présente et propose V. Frutiger

Il n'y a pas d'autre proposition. L'élection a lieu au bulletin secret et au système majoritaire à deux tours.

Dépouillement du scrutin :

Bulletins délivrés :	41
Bulletins rentrés :	41
Bulletins nuls :	--
Bulletin valables :	41
Bulletins blancs :	5
Majorité :	21

M. Vincent Frutiger est élu par 32 voix.

V. Frutiger remercie le conseil pour la confiance qui lui est témoignée.

##### Nomination du vice-président

Le Président passe la parole à l'assemblée.

R. Isely présente et propose L. Guignard.

Il n'y a pas d'autre proposition. L'élection a lieu au bulletin secret et au système majoritaire à deux tours.

Dépouillement du scrutin :

Bulletins délivrés :	41
Bulletins rentrés :	41
Bulletins nuls :	-
Bulletin valables :	41
Bulletins blancs :	7
Majorité :	21

M. L. Guignard est élu par 32 voix.

<sup>1</sup> V. Rapport de la commission de gestion, rubrique Finances en p. 3 : « l'ajustement du compte forêts à la valeur fiscale engendre un amortissement extraordinaire de CHF 15'486.- »



### Nomination des scrutateurs

Election des scrutateurs

Le Président passe la parole à l'assemblée.

J.- L. Bignens présente Carole Bourgeois

J.- M. Renaud présente Thomas Baeriswyl

C. Messieux présente Simon Baudin

Il n'y a pas d'autre proposition. L'élection a lieu au bulletin secret et au système majoritaire à deux tours.

Dépouillement du scrutin :

Bulletins délivrés :	41
Bulletins rentrés :	41
Bulletins nuls :	1
Bulletin valables :	40
Bulletins blancs :	--
Majorité :	21

Sont élus Mme Carole Bourgeois et M. Thomas Baeriswyl par 35 voix chacun.

### Nomination des scrutateurs suppléants

Election des suppléants scrutateurs

Le Président passe la parole à l'assemblée.

L. Durussel présente Stéphanie Lecoultre et Simon Baudin

Il n'y a pas d'autre proposition.

P.- Y. Correvon propose que l'élection s'opère tacitement<sup>2</sup>.

Stéphanie Lecoultre et Simon Baudin sont élus par acclamation.

## 12. Informations de la Municipalité

Ph. Rezzonico :

- Sens uniques aux rues Baudin et Billard<sup>3</sup> : le canton a publié la décision dans la FAO du 15 juin 2014. Ces sens uniques seront mis à l'essai sur une durée de 6 mois après l'échéance du délai de recours.

R. Lambercy

- Le 5 juin, le conseil intercommunal de l'ARASMAC<sup>4</sup> a accepté l'ouverture d'une UAPE<sup>5</sup> de 36 places à Gimel. Elle rappelle que les frais des UAPE sont pris en charge par l'AJEMA avec une répartition du financement entre toutes les communes membres
- Les promotions auront lieu le 4 juillet 2014 à Aubonne
- Une chantée aura lieu à Gimel le 3 juillet dès 18h.

S. Judas

- Mme Marlène Pasche a fait valoir son droit à la retraite au 31 juillet 2014. Elle sera remplacée par Mme Lucy Thalman dont le poste a également été repourvu par l'engagement de Mme Marie-Rose Franchina.
- M. G. Gaudard a brillamment réussi l'examen d'agent d'exploitation domestique, formation qu'il a conduite en dehors de ses heures de travail
- Elle remercie la société de tir qui contribuera à l'organisation de la fête du 1er août 2014
- La commune a acquis une nouvelle tondeuse de marque Gianni Ferrari pour un coût de Fr. 42'140.- ;
- Aucun recours n'a été déposé après la levée des oppositions par le conseil communal le 29 avril 2014. Le plan d'affectation du Closez à l'Orbannaz sera mis en publication début juillet pour sa mise en vigueur.

<sup>2</sup> Art. 11 LC al. 3 : « Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement (...) » (n'est applicable que pour les scrutateurs et leurs suppléants).

<sup>3</sup> cf plan de sécurité routière présenté lors de la séance du conseil communal du 6 novembre 2013.

<sup>4</sup> ARASMAC : Association Régionale pour l'Action Sociale Morges Aubonne Cossonay

<sup>5</sup> UAPE : Unité d'accueil pour écoliers



### 13. Divers et propositions individuelles

L. Guignard sur l'Assagie<sup>6</sup> :

- Au conseil intercommunal, l'agrandissement du collège d'Aubonne est l'un des sujets en cours de discussion ;
- Premier contrôle préfectoral de l'association passé en mai 2014
- Le conseil d'établissement fête sa première année d'existence, un bal des promotions sera organisé pour les écoliers qui terminent leur scolarité obligatoire.

Chr. Debonneville fait part de son étonnement suite au déplacement des dates de la soirée de fin d'année de la société de gymnastique, notamment après l'intervention du conseiller L. Guignard lors de la séance du 6 décembre 2013<sup>7</sup>.

S. Judas explique qu'un accord a été trouvé avec la société de gymnastique pour éviter de déplacer la séance du conseil communal qui a traditionnellement lieu sur le premier vendredi de décembre.

A. Fischer donne des informations sur les bénévoles qui ont contribué à sauver les grenouilles de la gouille du Bon qui traversent la route. 2500 véhicules par jour sur cette route et 1813 batraciens y ont été comptés ce qui atteste de l'importance de cet endroit pour la faune (plus particulièrement pour ces espèces)

C. Messieux

- relève que le mur de la salle omnisports, côté cantine est fortement abîmé
- demande que les crottins soient systématiquement nettoyés par les propriétaires des chevaux qui utilisent la route

R. Houmard

- a effectivement constaté les dégâts, peut-être causés à cette paroi par des enfants jouant au ballon. Il en prend acte.
- il contactera les propriétaires concernés pour leur rappeler de procéder au nettoyage des routes par lors du passage des chevaux ;

J.- M. Pasche relève que plusieurs voitures sont abandonnées sur la place de la Vernette (absence de plaques, pneus dégonflés), il aimerait que des mesures soient prises pour que cette place ne devienne pas un lieu où les voitures peuvent être abandonnées à bon compte.

S. Judas en prend acte, la commune prendra les mesures nécessaires pour faire évacuer les voitures abandonnées.

V. Theintz, sur le rapport de la Municipalité :

- p. 15, elle précise que le voyage des jeunes était de 2 semaines ;
- elle s'étonne de l'orthographe utilisée pour le mot « déchetterie »

Ph. Rezzonico répond que le mot « déchetterie » est un nom déposé et qu'il existe deux manières de l'écrire.

La parole n'est plus demandée.

La séance se termine par la lecture des discours du Président et de Mme la Syndique.

Le Président remercie les employés communaux pour la mise en place de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 22h00.

Le Président

Le secrétaire

Stéphane Pichon

François Marti

<sup>6</sup> ASSAGIE : Association Intercommunale Scolaire Aubonne et Gimel – Etoy. V. [www.assagie.ch](http://www.assagie.ch)

<sup>7</sup> V. PV de la séance du 6 décembre 2013 (Divers et propositions individuelles) : « L. Guignard remercie la Municipalité d'avoir accepté de déplacer cette séance du conseil au foyer de la cantine. Comme la société de gym fonctionne bien et draine beaucoup de participants (d'enfants notamment), il en a effet fallu organiser la traditionnelle fête annuelle de la gym sur deux soirées. Il espère que ce type de déplacement pourra continuer à être envisagé si les besoins des sociétés locales s'en font sentir ».